AR Prefecture

043-254300395-20230628-2023_06_34-DE Regu le 06/07/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice: 22

Présents:

12 Titulaires 0 Suppléant

Pouvoirs:

5

Votants:

17 Pour

0 Contre 0 Abstentions

<u>Date de la convocation :</u> 21 Juin 2023

Délibération n° 2023.06.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit juin

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents: Yves BRAYES, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Frédéric GIMBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK, Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND, André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD, Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY, Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents: Bernard SOUVIGNET, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Michel CHAPUIS, Laurent BERNARD.

ATTRIBUTION DU MARCHE TRANSPORT DE LA COLLECTE SELECTIVE DE LA CCMVR DEPUIS ST JUST MALMONT

Le Président expose que le marché actuel permettant le transfert de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron à partir du quai de transfert de St-Just Malmont dont le prestataire est STV (Société Transport Vacher) arrive à échéance le 30/06/23.

Conformément à la délibération n° 2023-03-12 du Comité Syndical du 1^{er} mars 2023 une consultation avait été lancée pour un nouveau marché à compter du 01/07/23 pour une durée d'un an.

Seule une offre nous est parvenue : celle de la société STV pour un montant de 43 €HT/tonne (ancien tarif 38 €/tonne indexé). Tonnage estimé : 1 600 t environ soit 68 800 €HT sur 1 an.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 28/06/23 et a donné un avis favorable à l'offre de la société STV.

Le Président propose d'attribuer ce marché à cette société.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

AR Prefecture

043-254300395-20230628-2023_06_34-DE Reçu le 06/07/2023

- ATTRIBUE à l'unanimité le marché de transfert de la Collecte Sélective de la CCMVR depuis le quai de transfert de St-Just Malmont à l'entreprise Société de Transport Vacher (STV) ZA 43 000 Polignac pour un montant de 43 €HT/tonne.
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M

17, Rue du Général de Chabron BP 20029 43120 MONISTROL SUR LOIRE Tél: 04 71 75 57 57

Le Président

Jean-Paul LYONNET